

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Automne 2023

POL 8451-40
Politique intérieure de la Chine et de Taïwan
Mardi : 9 h 30 à 12 h 30

Professeur : Ting-sheng Lin
Bureau : R-3325
Courriel : lin.ting-sheng@uqam.ca
Heures de bureau : sur rendez-vous

DESCRIPTIONS

L'objectif de ce séminaire est d'examiner certains aspects de la politique intérieure de la Chine populaire et de Taïwan. Parmi les thèmes que pourra aborder ce séminaire, on retrouve: la mise en œuvre des politiques visant à répondre aux crises environnementales, aux inégalités sociales, ou aux transitions démographiques; les relations entre le gouvernement central et les autorités locales; l'idéologie face aux mutations intellectuelles, culturelles et religieuses; les rapports entre la population Han et les minorités nationales; les nationalismes chinois et taïwanais et le conflit entre les deux rives du détroit de Taïwan. Ces problèmes pourront être étudiés dans une perspective comparative ou dans le cadre de l'analyse de politiques publiques spécifiques.

ÉVALUATION

Mode d'évaluation

Outil d'évaluation	Échéance	Pondération
Rapport de lecture	17 octobre	10%
Exposé oral du travail de session	28 novembre, 5 et 12 décembre	20%
Travail de session	19 décembre	40%

Présence et participation en classe		30%
-------------------------------------	--	-----

Présence et participation en classe :

Les étudiant(e)s ont la responsabilité d'être présent(e)s à chaque séance, de lire en avance et préparer les lectures obligatoires. La participation en classe sera évaluée en fonction de : connaissance des lectures, présence, et pertinence des interventions.

Livre obligatoire :

Jean-Pierre Cabestan, Le système politique chinois : un nouvel équilibre autoritaire, Paris, Presses de Science Po, 2014.

Disponible en ligne

<https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/le-systeme-politique-chinois--9782724615005.htm>

Rapport de lecture :

2000 mots maximum. Celui-ci contient 1. introduction (description du sujet choisi);
2. argumentation (hypothèses, méthode de travail, étapes principales du développement);
3. bibliographie.

Travail de session :

Il s'agit d'un travail de recherche portant sur un sujet préalablement approuvé par le professeur. Il s'agit de formuler et de traiter, en style neutre et impersonnel, une question de recherche (problématique) à l'aide de sources scientifiques.

Division détaillée des points du travail :

25% pour le traitement de la question de recherche (la présentation claire de la question de recherche : enjeux du sujet, pertinence politique/juridique dans le contexte du développement ; la qualité des arguments présentés : clarté et cohérence ; la capacité de synthèse)

15 % Méthodologie (la qualité et pertinence des sources citées- sources scientifiques, à jour ; la langue et l'orthographe ; la qualité générale de présentation : présence d'un plan, d'une bibliographie, notes de bas de page et bibliographie bien faites, cohérence dans les modes de citation)

Exposé oral sur sujet du travail écrit :

- 5% pour l'aptitude à présenter un sujet suivant un plan ordonné et annoncé au début de l'exposé
- 10% pour la capacité de synthèse du sujet en faisant référence aux auteurs importants pour votre travail et en exposant leurs points de vues
- 5% pour l'aptitude à respecter le temps imparti et à livrer une prestation équilibrée par rapport aux parties de l'exposé.

Note :

Des informations complémentaires seront disponibles sur le site du cours ou sur Moodle. Avec l'accord du groupe il sera possible de modifier le présent document afin d'y intégrer ou d'y soustraire des éléments pertinents.

IMPORTANT :

Le respect des délais est très important pour ce cours, il y aura une déduction équivalente à 5% du total par jour de retard.

PLAN DU COURS

5 septembre	Introduction : Présentation du cours : objectifs, thèmes, exigences, évaluation Histoire : République de Chine & République Populaire de Chine
	<u>Lecture obligatoire :</u> John K. Fairbank, Merle Goldman, <i>Histoire de la Chine</i> , Paris, Tallandier, 2010, pp. 27-55 ; 249-276.
12/19 septembre	Légitimité : établissement et évolution
	<u>Lectures obligatoires :</u> Jean-Pierre Cabestan, Ch. 1 et 2.

	<p>Bruce Gilley, « Legitimacy and Institutional Change: The Case of China », <i>Comparative Political Studies</i>, 2008, Vol. 41, no. 3, pp. 259-284.</p> <p>Gunter Schubert, « One-Party Rule and the Question of Legitimacy in Contemporary China: preliminary thoughts on setting up a new research agenda », <i>Journal of Contemporary China</i>, 2008, Vol. 17, No. 54, pp. 191-204.</p> <p>Gunter Schubert, « Political Legitimacy in Contemporary China Revisited: theoretical refinement and empirical operationalization », <i>Journal of Contemporary China</i>, 2014, Vol. 23, No. 88, pp. 593-611.</p> <p>Peter Sandby-Thomas, « How Do You Solve a Problem Like Legitimacy? Contributing to a new research agenda », <i>Journal of Contemporary China</i>, 2014, Vol. 23, No. 88, pp. 575-592.</p> <p><u>Lecture suggérée :</u></p> <p><i>Modern China</i>, Special Issue: The Basis for the Legitimacy of the Chinese Political System: Whence and Whither? Dialogues among Western and Chinese Scholars, VII</p> <p>https://journals.sagepub.com/toc/mcxa/40/2</p>
26 septembre	<u>Institutions politiques</u>
3 octobre	<p>Chine : parti communiste et État chinois</p> <p>Taiwan : transformations politiques</p> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Jean-Pierre Cabestan, Ch. 3, 4, 5, 6.</p> <p>Alex Payette et Ting-sheng Lin, « La sélection des Élités communistes chinoises : de la politique factionnelle à l’institutionnalisation du leadership », <i>Revue canadienne de science politique</i>, Vol. 46, No. 1, 2013, pp. 49-68.</p> <p>Gilles Guiheux, « Taiwan, les richesses d’une nation », <i>Vingtième Siècle</i>, No. 71, juillet-septembre 2001, pp. 13-24.</p> <p>Yuan-Kang Wang, “Taiwan’s Democratization and Cross-Strait Security,” <i>Orbis</i>, Vol. 48, No. 1, 2004, pp. 293-304.</p>
10 octobre	Les réformes et l’ouverture

	<p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Barry Naughton, « A Political Economy of China’s Economic Transition », in Loren Brandt and Thomas G. Rawski, eds., <i>China’s Great Economic Transformation</i>, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, pp. 91-134.</p>
17 octobre	<p>Industrialisation : mingong et mouvements ouvriers</p> <p>Égalité sociale et redistribution</p> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Tania Angeloff, « La Chine au travail (1980-2009) : emploi, genre et migration », <i>Travail, genre et société</i>, No. 23, avril 2010, pp. 79-102.</p> <p>Hélène Le Bail, « Le régime chinois face aux inégalités », <i>Politique étrangère</i>, No. 2, été 2008, pp. 281-294.</p> <p>Jean-Pierre Cabestan, Ch. 13.</p> <p>Chen-wei Lin, “State Reformation and the Formation of a Newly Emerging Welfare State in Taiwan”, <i>The Developing Economies</i>, XLII-2, 2004, pp. 176-197.</p> <p><u>Lectures suggérées :</u></p> <p>Richard Balme, “Mobilising for environmental justice in Chine”, <i>Asia Pacific Journal of Public Administration</i>, Vol. 36, No. 3, 2014, pp. 173-184.</p> <p>Kun-min Zhang and Zong-guo Wen, “Review and challenges of policies of environmental protection and sustainable development in Chine”, <i>Journal of Environment Management</i>, No. 88, 2008, pp. 1249-1261.</p> <p>Jean-Paul Maréchal, « La lutte contre le changement climatique et la transition énergétique chinoise », <i>Mondes en Développement</i>, Vol. 48, No. 191, 2020, pp. 49-65.</p> <p>Laëtitia Guilhot, André Meunié et Guillaume Rouyenne, « Chine : la Longue Marche vers la transition énergétique », <i>Mondes en Développement</i>, Vol. 48, No. 191, 2020, pp. 13-30.</p>
24 octobre	Semaine de lecture
31 octobre	Nationalisme et identité : Chine et Taiwan

	<p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Wenfang Tang and Benjamin Darr, “Chinese Nationalism and its Political and Social Origins”, <i>Journal of Contemporary China</i>, Vol. 21, No. 77, 2012, pp. 811-826.</p> <p>Jean-Pierre Cabestan, « Spécificités et limites du nationalisme taiwanais », <i>Perspectives chinoises</i>, No. 91, septembre-octobre 2005, version électronique.</p>
7 novembre	<p>Intégration économique : Grande Chine et Asie de l’Est</p> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Yitan Li, “Constructing Peace in the Taiwan Strait: a constructivist analysis of the changing dynamics of identities and nationalisms”, <i>Journal of Contemporary China</i>, Vol. 23, No. 85, 2014, pp. 119-142.</p> <p>Ting-sheng Lin, « L’intégration économique dans la région de <i>Great China</i> : les débats sur l’accord de libre-échange sino-taiwanais », dans Dorval Brunelle (ed.), <i>L’ALÉNA à 20 ans : un accord en sursis, un modèle en essor</i>, Montréal, Édition IEIM, 2014, pp. 539-563.</p> <p>Jean-Pierre Cabestan, « Les nouvelles routes de la soie », <i>Études</i>, No. 4266, décembre 2019, pp. 19-30.</p>
14 novembre	<p>Défense, Réunification, Sécurité : les relations entre les deux rives du détroit de Taiwan</p> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Jean-Pierre Cabestan, « La nouvelle détente dans le détroit de Taiwan », <i>Perspectives chinoises</i>, 3, 2010, p. 24-37.</p> <p>Jean-Pierre Cabestan, « Comment la Chine a renoué avec le monde », <i>Le Débat</i>, No. 207, mai 2019, pp. 94-106.</p> <p>Jean-Pierre Cabestan, « Le piège de Thucydide vu de Pékin », <i>Le Débat</i>, No. 202, mai 2018, pp. 4-15.</p> <p>Tanguy Le Pesant, « Les résistances à l’intégration économique des deux rives à Taiwan », <i>Note Asia Centre Conference Series</i>, 2011.</p>
21 novembre	<p>Relation interethnique</p> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p>

	Jean-Pierre Cabestan, Ch. 15. Liselotte Odgaard and Thomas Galasz Nielsen, “China’s Counterinsurgency Strategy in Tibet and Xinjiang”, <i>Journal of Contemporary China</i> , Vol. 23, No. 8, 2014, pp. 535-555.
28 novembre	Présentations en classe
5 décembre	Présentations en classe
12 décembre	Présentations en classe

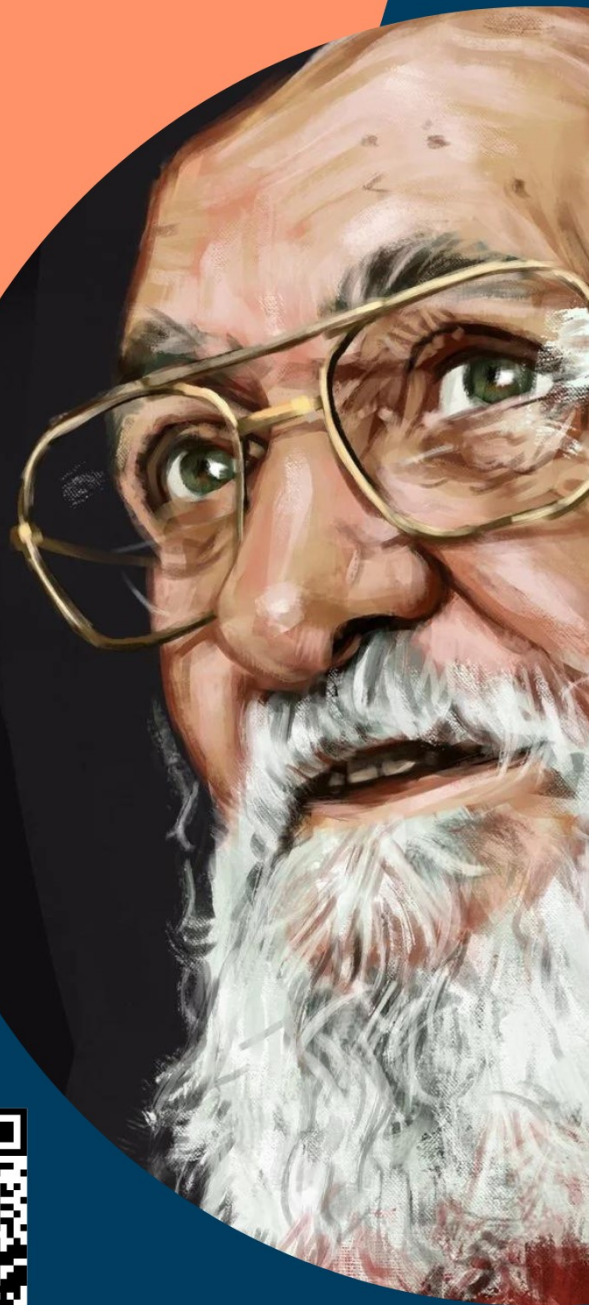
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*